



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°19 – REUNION DU 11 DECEMBRE 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. RULLIER David
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.

MODALITÉS DE RE COURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ⊕ M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- ⊕ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ⊕ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- ⊕ M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- ⊕ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ⊕ M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray

Le procès-verbal n°18 du 04 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°19 / Réunion du 11 décembre 2025

FORFAIT

Amende de 32€ :

- ➊ Match n° 54417117 CO Cerizay (4) / Voulmentin (3) en Séniors D5, Poule A.
 - **Voulmentin 1^{er} forfait.**

Amende de 21€ :

- ➊ Match n° 54198552 Celles Verrines (2) / Niort St Florent (3) en u17 D2, Poule C.
 - **Celles Verrines 2^{ème} forfait.**

FEUILLE DE MATCH EN RETARD OU FMI NON UTILISEE

Amende de 28 € au club surligné en gras :

- ➊ Match n° 54207243 **GJ ENE 79** (1) / Ent. Le Tallud-Sud Gâtine (2) en u15 D2, Poule B.
- ➋ Match n° 54518761 **GJ ENE 79** (2) / Ent. Lezay-Pays Mellois en u15 à 7.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu pour le week-end du 06-07 décembre, des communes de :

- ❖ Aiffres, Aigondigné (Mougon, Thorigné jusqu'à nouvel ordre), Airvault, Amailloux, Ardin, Argentonnay, Assais, Azay/Thouet (jusqu'au 31 décembre), Azay le Brûlé, Beauvoir/Niort, Bressuire (et communes déléguées), Brioux/Boutonne, Brûlain (jusqu'à nouvel ordre), Breuil Bernard, Béceleuf, Brion, Boësse, Boismé, Coulon, Chef Boutonne, Chiché, Clussais La Pommeraie, Chenay, Courlay, Chanteloup, Chauray, Cersay, Clessé, Echiré, Exireuil, Etusson, Faye L'Abbesse, Fors, Fenioux, Frontenay RR, Gournay, Genneton, Jardres (86), Loubigné, La Crèche, Lezay, La Chapelle St Laurent, Le Pin, Louzy, La Ronde, Le Busseau, Le Beugnon, Le Tallud, Largeasse (jusqu'au 06 janvier), Le Vanneau-Irleau, Les Fosses, Limalonges, Mougne, Magné, Moncoutant, Moutiers/Chantemerle, Melle, Marsilly (17), Mauzé/Mignon, Mauléon, Mazières en Gâtine, Montmorillon (86), Niort, Neuvy Bouin, Prahecq, Pamplie, Périgné, Parthenay, Paizay le Tort, Romans, Salles, Smarves (86), Saivres, Sauzé Vaussais, Secondigné / Belle, St Martin de St Maixent, Ste Néomaye, St Sauveur, St Maixent l'Ecole, St Amand/Sèvre, St Léger de Montbrun, St Gelais, St Aubin le Cloud, St Pompain, St Martin les Melle, St Symphorien, Ste Ouenne, St Marsault, St Rémy, St Laurs, Ste Verge, St Maurice Etusson, Vaubalier, Verrines/Celle, Viennay, Vasles, Vausseroux, Voulmentin, Villiers en Plaine, Vernoux en Gâtine.

A la fermeture des bureaux du District le vendredi 05 décembre, **36.36%** des rencontres séniors étaient reportées.

A la fin du week-end, ce chiffre a atteint **63.64%** (soit 70 reports sur 110 rencontres programmées).



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°19 / Réunion du 11 décembre 2025

Reçu pour le week-end du 13-14 décembre, des communes de :

- ❖ Périgné, St Amand/Sèvre, Brûlain, St Martin de St Maixent, Salles, Ste Verge, Saivres, Azay/Thouet, Largeasse

COURRIER

- ❖ Du club de **Clazay Bocage** concernant les montées en D5, Niveau 1, Phase 2. Pris note. Réponse faite.
- ❖ Du club de **St Varent Pierregeay** concernant un point de règlement concernant les -23 ans. Pris note. Réponse faite.
- ❖ Du club de **Brûlain** concernant la reprogrammation de rencontres. Pris note. Réponse faite.

Rappel des bonnes règles pour les équipes qui participent ce week-end des 14/15 décembre aux Coupes des Deux-Sèvres Super U et Saboureau

En cas d'arrêtés municipaux, l'inversion du lieu de rencontre doit être appliquée, y compris pour des arrêtés municipaux tardifs (se rapprocher des responsables de secteurs et terrains).

Dans le cas de rencontres non jouées ce week-end du 14/15 décembre, elles seront exceptionnellement reportées au week-end du 20/21 décembre.

Merci de votre compréhension.

ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT DE 5^{ème} DIVISION – PHASE2

Les clubs souhaitant engager une équipe supplémentaire dans ce championnat, qui débutera le 24-25 janvier 2026, ont jusqu'au **30 décembre 2025** dernier délai pour s'inscrire.
(par mail adressé au District avec les désidératas).

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET